

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
15 avril 2026

PUBLIE LE : 20 AVR. 2026

Délibération n°260415-6 : Election des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission des achats

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président sortant le neuf avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président sortant, puis de Madame Maria WENTHOLT, doyenne de l'assemblée, puis de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

PRESENTS

AIGREMONT	Diane ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE
	Emilie DELESALLE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Christophe PRIOUX, DELEGUE TITULAIRE
	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Claude MOLLY-MITTON, MEMBRE DE DROIT
	Jérémie MATHE, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
	Damien VANDENDRIES, DELEGUE TITULAIRE
	Virginie DOUELLOU, DELEGUEE TITULAIRE
	Benoît BURGAUD, DELEGUE SUPPLEANT
	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Aymeric LELIEVRE, DELEGUE SUPPLEANT
	Charles-Henri GARNIER, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Jean-Claude LEMOULT, DELEGUE SUPPLEANT
	Albane DE THIERRENS, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Benoît MARTIN, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Agathe PAUMIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur Adjoint du Dôme
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	16
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	13, sauf pour le vote des PV des séances précédentes

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DES ACHATS

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-2, L1414-3 et L1414-4 ;

VU le code de la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT également la volonté de conserver la commission dite des achats, créée en 2020, ayant pour rôle de donner un avis consultatif préalable à l'attribution des marchés supérieurs à 90 000 € HT et ne relevant pas de la compétence de la commission d'appel d'offres ;

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

DESIGNE, à l'unanimité, en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres les délégués cités ci-après :

1^{ER} Tour :

Membres titulaires :

Madame Maria WENTHOLT	Commune de Mareil-Marly
Madame Marie-Pascale TUVI	Commune de Chambourcy
Monsieur Damien VANDENDRIES	Commune de Marly-Le-Roi
Monsieur Serge MIRABELLI	Commune de Saint-Germain-en-Laye
Madame Virginie DOUELLOU	Commune de Marly-Le-Roi

Membres suppléants :

Monsieur Raphaël PRACA	Commune du Pecq
Monsieur Jérémie MATHE	Commune de Mareil-Marly
Madame Diane ROUSSEAU	Commune d'Aigremont
Monsieur Christophe PRIOUX	Commune de Chambourcy
Monsieur Claude MOLLY-MITTON	Commune du Vésinet

DECIDE de conserver la commission des achats, créée en 2020, ayant pour rôle de donner un avis préalable consultatif à l'attribution des marchés publics dont le montant est supérieur à 90 000 € HT et ne relevant pas de la compétence de la commission d'appel d'offres.

PRECISE que cette commission des achats est composée des membres de la commission d'appel d'offres mais ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et se réunit sans exigence de quorum.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 20 AVR. 2026

Transmis en préfecture et affiché le 20 AVR. 2026

Jérémie MATHE
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERCARD
Président du Syndicat Intercommunal